

l'union

CHAMPAGNE ARDENNE PICARDIE

 **L'Ardennais** Publié sur *L'Union* (<http://www.lunion.presse.fr>)[Accueil](#) > Le SGV ferme les yeux sur l'affaire Chaillon

Le SGV ferme les yeux sur l'affaire Chaillon

Par *Anonyme*

Créé le 28/09/2010 08:06

EPERNAY (Marne). Le SGV avait fait appel du non-lieu prononcé dans le dossier Chaillon. Mais à l'issue d'un vote, une majorité d'administrateurs s'est finalement prononcée pour le désistement. Hier, l'affaire Chaillon a officiellement été enterrée.

L'EXAMEN du dossier par la chambre de l'instruction n'aura pas duré bien longtemps. Hier matin, le Syndicat général des vignerons a en effet officiellement retiré la procédure d'appel lancée contre le non-lieu prononcé dans l'affaire Chaillon. Un geste qui clôt définitivement la procédure pénale engagée il y a plus de cinq ans contre l'ancien directeur général du SGV. Pour rappel, ce dernier avait d'abord fait l'objet d'un dépôt de plainte avec constitution de partie civile en mai 2005 pour le vol d'une statue appartenant au syndicat et dont la valeur avoisinait les 60 000 francs. Sur cet aspect pourtant, il n'aura été entendu qu'en tant que témoin assisté.

Rolland Chaillon avait en revanche été mis en examen pour vol et abus de confiance en juillet 2009 à l'issue d'une instruction ouverte trois ans auparavant. On le soupçonnait alors d'avoir détourné du mobilier appartenant au syndicat, tel que des fauteuils signés Stark ou encore des tables, mais aussi du matériel et du mobilier de jardin. Mais le 3 mai dernier, le nouveau juge d'instruction en charge du dossier, Charline Rat, rend finalement une ordonnance de non-lieu.

Des éléments oubliés...

Dans l'urgence, le SGV décide alors de faire appel, tout en sachant que la question du maintien de la procédure serait ensuite discutée devant le conseil d'administration du syndicat. Et à l'issue d'un vote à bulletins secrets, 34 de ses administrateurs se sont prononcés pour le désistement, 11 pour le maintien et deux ont voté nul.

Le nouvel avocat du syndicat avait pourtant mis en avant quelques arguments intéressants face aux administrateurs. L'ancien directeur, a-t-il rappelé, a toujours plaidé sa cause en expliquant que ce mobilier, bien qu'emporté à son domicile, lui était utile pour recevoir dans le cadre de ses fonctions. Pas sûr que la souffleuse à feuilles ou encore le taille-haie entrent dans cette catégorie. D'autant que si l'ancien président Philippe Feneuil avait attesté par écrit lui avoir donné l'autorisation par courrier, il se serait montré ensuite plus prudent devant la gendarmerie.

L'avocat a par ailleurs ajouté que d'autres éléments n'auraient pas été pris en compte dans le dossier.

Rolland Chaillon aurait par exemple utilisé des salariés du syndicat à son profit